Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 044-214400301-20261104-D202611103-DE

Saint-nazaire agglo

Stran
Agir pour toutes les mobilités

Carene

Communauté d'Agglomération
de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Rapport annuel 2025

des représentants de la Carene au conseil d'administration de la SPL Stran

yceo-mobilite.fr
Société des Transports de l'Agglomération Nazairienne
92 rue Henri Gautier - BP 223
44614 Saint-Nazaire Cedex
Tél. +33 (0)2 40 00 75 75
Société Publique Locale - SA au capital de 838 112€
RCS Saint-Nazaire B 330 319 435 - Code APE 4931 Z
TVA intracommunautaire FR 12 330 319 435 000 39

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 044-214400301-20261104-D202611103-DE

PREAMBULE

Les collectivités territoriales ou groupements de collectivités doivent exercer sur les sociétés publiques locales (SPL) dont ils sont actionnaires un contrôle analogue à celui exercé sur leurs propres services.

C'est notamment dans ce cadre que l'article L. 1524-5, alinéa 14, du code général des collectivité territoriales prévoit que les représentants des collectivités actionnaires doivent établir et présenter à l'assemblée délibérante de la collectivité un rapport annuel sur le fonctionnement de la SPL. Ce rapport doit faire l'objet d'un débat devant l'assemblée délibérante de la collectivité actionnaire.

Le contenu du rapport est précisé par l'article D. 1524-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 044-214400301-20261104-D202611103-DE

Table des matières

1. PRESENTATION – GESTION – FONCTIONNEMENT ET EVOLUTION DE LA SPL 4
1.1. Présentation de la SPL Stran 4
1.2. État des relations entre la Carene et la SPL Stran 9
1.3. Modification des statuts 12
1.4. Evolution de l'actionnariat 12
1.5. Etat de l'ensemble des participations de la SPL au capital d'autres sociétés 15
2. Risques liés à l'activité de la SPL et contrôles 15
2.1. Risques et incertitudes d'ordre financier, juridique, technique ou conjoncturel 15
2.2. Etat des procédures de prévention et de détections des faits d'atteinte la probité mises en œuvre par la SPL 15
2.3. Information sur les contrôles éventuels dont la SPL a fait l'objet 15
2.4. Modalités d'exercice du contrôle analogue 16
3. Gouvernance et représentants de la collectivité 17
3.1. Bilan de gouvernance des élus 17
3.2. Elément de rémunération 19
4. Finances 19
4.1. Situation financière de la société – bilan – compte de résultat 19
4.2. Répartition du chiffre d'affaires par activité 22

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 044-214400301-20261104-D202611103-DE

1. PRESENTATION – GESTION – FONCTIONNEMENT ET EVOLUTION DE LA SPL

1.1. Présentation de la SPL Stran

1.1.1. Identification de la Stran

Siège social	92, rue Henri Gautier à Saint-Nazaire (44600).
Président	Christophe Cotta, vice-président de la Carene, chargé des espaces publics et des mobilités, a été désigné à ce poste lors du conseil d'administration réuni le 23 février 2022 en remplacement de Jean-Jacques Lumeau, décédé le 23 décembre 2021.
Directeur	Sylvain Rochat occupe le poste de directeur depuis le 4 octobre 2021.
Statut juridique	Société Publique Locale (SPL).
Date de création	Septembre 1984

1.1.2. Missions

La SPL Stran a pour objet de réaliser, pour le compte de ses actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales ou des groupements de collectivités territoriales qui en sont membres :

- Le transport terrestre et maritime en particulier l'exploitation du service public des transports publics de voyageurs sous l'autorité de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (Carene).
- L'organisation des transports scolaires ou périscolaires.
- L'étude, la réalisation, l'exploitation de tous types de parcs de stationnement public relevant de la compétence de ses actionnaires.
- L'acquisition et la location de tout matériel et biens immobiliers nécessaires à l'exploitation des services de transports de ses actionnaires.
- La conception, la réalisation ou la gestion de divers services (ex : location vélos) que peuvent confier les collectivités territoriales ou groupements de collectivités actionnaires dans le cadre des lois et règlements en vigueur en rapport avec la mobilité et les transports.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 044-214400301-20261104-D202611103-DE

1.1.3. Capital social

Composition du capital : 838 112 € répartis en 52 382 actions de 16 € chacune

Répartition du capital et représentants des actionnaires (dernière évolution : 20 avril 2023)

Actionnaires	Nombre d'actions	Répartition capital social (en euros)	Répartition capital social (en %)	Représentants de l'actionnaire
CARENE	**41 836**	**669 376**	**80 %**	**Christophe COTTA**
Ville de Saint-Nazaire	7 664	122 624	14.50 %	Mathieu FAILLER
Cap Atlantique	524	8 384	1%	Franck LOUVRIER
Commune de Besné	262	4 192	0,50 %	Sylvie CAUCHIE
Commune de La Chapelle des Marais	262	4 192	0,50 %	Franck HERVY
Commune de Donges	262	4 192	0,50 %	Daniel SIMON
Commune de Montoir-de-Bretagne	262	4 192	0,50 %	Thierry NOGUET
Commune de Pornichet	262	4 192	0,50 %	Dominique GILLET
Commune de Saint-André des-Eaux	262	4 192	0,50 %	Mathieu COENT
Commune de Saint-Joachim	262	4 192	0,50 %	Marie-Anne HALGAN
Commune de Saint-Malo de-Guersac	262	4 192	0,50 %	Laurette HALGAND
Commune de Trignac	262	4 192	0,50 %	Jean-Louis LELIEVR
TOTAL	**52 382**	**838 112**	**100 %**	

1.1.4. Organes de gouvernance Conseil d 'administration

Liste nominative des administrateurs (dernière mise à jour : 20 avril 2023)

Actionnaires	Administrateurs	Fonctions	Commune
CARENE	Christophe COTTA	Vice-président chargé des espaces publics et des mobilités	CARENE
CARENE	Sylvie CAUCHIE	Maire	BESNE
CARENE	Thierry NOGUET	Maire	MONTOIR DE BRETAGNE
CARENE	Marie-Anne HALGAND	Conseillère municipale	SAINT JOACHIM
CARENE	Jean-Louis LELIEVRE	Adjoint au Maire	TRIGNAC
CARENE	Jean Michel CRAND	Maire	SAINT MALO DE GUERSA
CARENE	Mathieu COËNT	Maire	SAINT ANDRE DES EAUX
CARENE	François CHENEAU	Maire	DONGES
CARENE	Franck HERVY	Maire	CHAPELLE DES MARAIS
CARENE	Frédérique MARTIN	Adjointe au Maire	PORNICHET
VILLE ST NAZAIRE	Mathieu FAILLER	Conseiller Municipal	SAINT NAZAIRE CEDEX
VILLE ST NAZAIRE	Jean Luc SECHET	Adjoint au Maire	SAINT NAZAIRE CEDEX
ASSEMBLEE SPECIALE	Franck LOUVRIER	Vice-Président Cap Atlantique	LA BAULE

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 044-214400301-20261104-D202611103-DE

Assemblée spéciale

Composition de l'assemblée spéciale (dernière mise à jour : 15 octobre 2024)

Les membres de l'assemblée spéciale représentent les actionnaires non représentés directement au sein du conseil d'administration de la Stran.

Communes	Représentant à l'assemblée spéciale
DONGES	Daniel SIMON
SAINT MALO DE GUERSAC	Laurette HALGAND
SAINT JOACHIM	Marie-Anne HALGAND
LA CHAPELLE DES MARAIS	Franck HERVY
TRIGNAC	Sébastien WAIRY
MONTOIR DE BRETAGNE	Thiery NOGUET
BESNE	Sylvie CAUCHIE
PORNICHET	Dominique GILLET
SAINT ANDRE DES EAUX	Thierry RYO
CAP ATLANTIQUE	Franck LOUVRIER

1.1.5. Effectif moyen annuel ETP (CDI+CDD)

	2024	2025	Écart
Maîtrises et cadres	33,4	35,6	+2,2
Employés	28,4	29,6	+1,2
Ouvriers	20,4	20,3	-0,07
Conducteurs-receveurs	150,9	168,3	+17,4
Conducteurs en CDD	16,2	20,1	+3,9
Autres CDD	7,8	6,6	-1,1
Total (Ramené en T.P.)	**257,1**	**280,6**	**+23,5**

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 044-214400301-20261104-D202611103-DE

1.1.6. Actualités de l'exercice 2025

Transport public de voyageurs

Depuis plusieurs années, la CARENE et la STRAN travaillent à un renforcement de l'offre de mobilité sur le territoire communautaire. L'objectif est de proposer des dessertes plus performantes vers les zones d'habitat, d'emploi et d'équipements publics. Ce travail s'est concrétisé dans le projet structurant hélYce+, qui entrera en service début 2026.

Toutes vos envies de bouger !

Ce nouveau réseau comprendra 3 lignes hélYce à haut niveau de service, 8 lignes de bus urbaines, 2 navettes et 152 circuits scolaires. Il représentera une augmentation de 23 % du nombre de kilomètres parcourus par rapport à 2025, soit plus d'un million de kilomètres supplémentaires. Ce renforcement vise à offrir de nouvelles connexions, à améliorer la desserte des secteurs denses, et à simplifier les déplacements des usagers.

Les lignes hélyce proposeront une large amplitude horaire, une fréquence renforcée, et un haut niveau de confort grâce à des stations aménagées et des bus électriques. L'équipement en bus électriques des trois lignes sera progressif, avec un achèvement prévu fin 2027. La ligne 3 débutera avec une fréquence de 20 minutes, qui sera portée à 10 minutes à l'issue des travaux de réseaux et d'aménagements de voirie programmés à horizon 2031.

Par ailleurs, cinq terminus ont été en cours de finalisation sur l'année 2025. Ils permettront la régulation des bus hélyce entre deux services et leur recharge électrique par des dômes spécifiques. Concernant les lignes de bus urbaines, cinq d'entre elles circuleront toutes les 20 minutes aux heures de pointe ou toute la journée, et les lignes 4 et 5 bénéficieront de renforts en soirée et les dimanches. Les lignes mutualisées, L13 (Cap Atlantique) et T5 – future ligne 305 (Pays de la Loire) – seront quant à elles renforcées entre 2026 et 2027, en lien avec les calendriers de leurs autorités organisatrices.

Pour accueillir ce réseau étendu, le Centre Technique d'Exploitation (CETEX) a été doté d'un nouvel espace de stationnement équipé d'infrastructures de recharge alimentées par des ombrières photovoltaïques. Les travaux de transformation du dépôt existant viennent de commencer et s'achèveront fin 2027. Ils permettront d'agrandir l'atelier de maintenance pour les bus électriques et de rénover les locaux du personnel.

Location de vélos

Les principaux faits marquants de l'activité vélos sont les suivants :

- Accroissement de la flotte de vélo de Cap Atlantique de 150 vélos à assistance électrique.
- Augmentation des tarifs des abonnements de location.
- L'ouverture d'un nouvel abri vélo « Gare Sud ». Mise en exploitation d'un nouvel abri pour vélo à accès règlementé, situé en sortie de la gare SNCF et pouvant accueillir 76 vélos sur 2 niveaux et dotés de 10 casiers pour recharger sa batterie.



- La mise à la charte Ycéo des services vélos.
- La diversification de la flotte de vélo avec l'acquisition de nouveaux modèles :

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 044-214400301-20261104-D202611103-DE

- 25 longtails à assistance électrique / 5 Tricycles adaptés à assistance électrique / 10 vélos pliants sans assistance électrique







Stationnement



Les principaux faits marquants de l'activité stationnement :

● La mise en place d'un plafonnement de la formule post-paiement à 35€ par mois

● La préparation de la mise en exploitation d'un nouveau parking de stationnement de 331 places sur 4 niveaux

Opérations marketing et communication

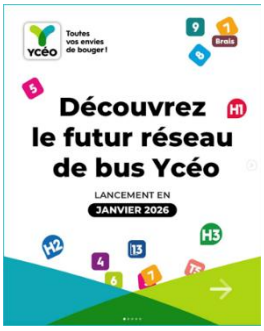


Les principaux faits marquants de l'année 2025 :

● Campagne de dévoilement du futur réseau de transport Ycéo 2026

● Campagne de recrutement conducteur

● Lancement de l'application Ycéo Nuit



En conséquence les opérations marketing et communication ont été fortement orientées pour accompagner ces évolutions.







Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 044-214400301-20261104-D202611103-DE

Sensibilisation des jeunes usagers

La Stran a poursuivi ses actions de sensibilisation auprès des établissements scolaires du territoire. Ainsi, 218 élèves ont bénéficié d'une intervention visant à préparer les élèves de CM2 à devenir des usagers autonomes et responsables des transports en commun. Cette sensibilisation leur a permis d'apprendre à lire les plans du réseau, à utiliser les horaires, à valider leurs titres de transport, ainsi qu'à connaître les règles de sécurité et de civisme à respecter.



1.2. État des relations entre la Carene et la SPL Stran

1.2.1. Contrats et marchés conclus entre la SPL Stran et la Carene

La Stran est titulaire de six marchés de prestation de services dont 4 contrats conclus avec la Carene et 2 avec la Ville de Saint-Nazaire.

Le principal contrat, représentant 92 % de son chiffre d'affaires au 31/12/2025, est le contrat de transport de voyageurs ou contrat d'Obligation de Service Public (OSP) pour le compte de la Carene.

La SPL est également engagée via une convention de mandat avec l'agglomération de Cap Atlantique.

1) Contrat d'Obligation de Service Public pour l'exploitation du réseau de transport public

La Stran est liée à la Carene par un contrat d'Obligation de Service Public (OSP) auquel est adossée une régie de recettes et d'avances. Ce contrat OSP définit les modalités de gestion et d'exploitation du réseau de transport public routier par la Stran pour le compte de la Carene. Un nouveau contrat OSP a été signé entre la Stran et la Carene le 1er janvier 2022 pour une durée de 8 ans.

Les principales caractéristiques de ce contrat sont les suivantes :

- La Carene porte le risque commercial : les recettes clients sont encaissées par la Stran pour la Carene, via la régie de recettes mais ne sont pas comptabilisées en chiffre d'affaires.
- La Stran porte le risque « industriel » : l'exploitant est rémunéré par la Carene au titre de sa prestation de service de transport. Cette rémunération est révisée chaque année suivant plusieurs indices publiés par l'INSEE et prédéfinis dans le contrat OSP. Les dépenses de référence peuvent être ajustées en fonction de l'évolution de l'offre kilométrique.
- La Carene est propriétaire du parc de matériel roulant (bus) et des équipements du dépôt, du système billettique et du « Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs » (SAEIV) et la Stran est en charge de la maintenance.
- La Stran assure l'investissement et la maintenance du reste des immobilisations notamment les locaux, les véhicules de service, les équipements de l'atelier du dépôt de bus.

La Stran exploite le réseau de transport urbain articulé autour de lignes assurant un maillage efficient du territoire :

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 044-214400301-20261104-D202611103-DE

hélyce	Ligne de Bus à Haut Niveau de Service
U1 U2 U3 U4 S/D 13	5 lignes urbaines : U1-U2-U3-U4-S/D et 1 ligne mutualisée : L13
T3 T4 T5	2 lignes Ty'bus péri-urbaines : T3 - T4 et 1 ligne mutualisée : T5
C1 C2	2 lignes complémentaires C1 et C2
ycéo SCOLAIRE	143 circuits scolaires
zeni BUS ycéo FLEX ycéo ACCESS ycéo NUIT	Services de transport complémentaires : Zenibus – Ycéo Flex – Ycéo Access et Ycéo Nuit

2) Marché de gestion du service public communautaire de location de vélos

vélycéo

Un contrat de prestation de services est conclu entre la Carene et la Stran pour assurer la commercialisation et l'exploitation des services de location de vélos.

Le marché en cours a été signé le 1er janvier 2022 pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023. Le contrat est reconductible deux fois de manière tacite pour une durée d'un an. Un avenant a été signé le 19/12/2025 pour prolonger d'un an le contrat soit jusqu'au 31/12/2026.

Dans le cadre de ce contrat, la Stran gère les services vélos confiés par la Carene et plus précisément :

- Un service des locations de vélos à assistance électrique, classiques et cargos en courte et longue durée ;
- Un service d'offre de proximité pour la location des vélos à assistance électrique sur les communes de la Carene ;
- L'entretien des abris et box vélos ;
- Un service de location en libre-service de vélos à assistance électrique répartis sur 5 stations.

3) Convention de mandat pour la gestion du service de location Vélycéo sur le territoire de l'agglomération de Cap Atlantique

La SPL Stran et la communauté d'agglomération de Cap Atlantique ont signé une convention de mandat notifiée à la Stran le 11 février 2025, valable jusqu'au 31 décembre 2025. Cette convention a été conclue pour confier à la Stran la commercialisation et l'exploitation du service de location de vélo à assistance électrique (VAE) sur le territoire des 15 communes de Cap Atlantique via un service mobile de proximité.

4) Marchés d'exploitation d'équipements de stationnement

La Stran est titulaire de deux marchés de gestion d'équipements de stationnement dont les objets sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 044-214400301-20261104-D202611103-DE

- « Exploitation d'équipements de stationnement » pour le compte de la Ville de Saint-Nazaire dans le cadre d'un marché signé le 21/03/2024, entré en vigueur le 01/01/2024 pour une durée de deux ans reconductibles deux fois un an de manière tacite, soit jusqu'au 31/12/2027.

- « Gestion des parcs de stationnements communautaires » pour le compte de la Carene dans le cadre du marché signé le 22/12/2020 et entré en vigueur le 01/01/2021 pour une durée d'un an reconductible quatre fois de manière tacite, soit jusqu'au 31/12/2025.

Dans le cadre de ces marchés, la Stran exploite 9 parkings en enclos ou en ouvrage, 147 horodateurs installés sur voirie ainsi que 10 abris à vélos et 12 box ou double box.

- Pour le compte de la Ville de Saint-Nazaire :
 - 5 parkings en enclos ;
 - 147 horodateurs sur voirie ;
 - 9 mats de jalonnement dynamique.
- Pour le compte de la Carene :
 - 2 parkings en enclos ;
 - 1 parking en ouvrage.



5) Autres marchés publics de service

La Stran est titulaire d'un autre contrat de prestation de service :

- « Gestion de la réservation des transports publics de personnes pour la Ville de Saint-Nazaire » dans le cadre d'un marché notifié par la ville de Saint-Nazaire le 19/04/2024, pour une durée allant de sa notification jusqu'au 22/10/2027.

Nouvelles conventions conclues en 2025

1° Signature de l'avenant n°4 au contrat OSP le 27 octobre 2025

- Délibération du Conseil communautaire du 30 septembre 2025 ;
 Objet :
 - Prise en compte des évolutions majeures du réseau Ycéo liées à la mise en service du nouveau réseau de bus prévue début 2026, avec la modification de plusieurs annexes du contrat, notamment l'annexe 5, pour un impact financier de **2 304 499 € HT (€ 2021)** ;
 - Prise en compte de l'évolution de l'organisation du transport des personnes en situation de handicap (Ycéo Access) pour un montant de **230 084 € HT (€ 2021)** ;
 - Prise en compte de la réduction de la desserte scolaire entre Besné et le collège de Donges, avec un impact de**-22 267 € HT (€ 2021)**.

2° Convention de mandat conclue avec la Communauté d'Agglomération de Cap Atlantique

- Délibération du Conseil communautaire de Cap Atlantique du 9 décembre 2024 concernant l'adoption d'une nouvelle convention de mandat conclue pour l'année 2025 et renouvelable 1 fois par an ;
- Convention notifiée le 11 février 2025 ;
- Budget 2025 : **125 k€ HT** ;

Cette convention est assortie d'une régie de recettes et d'un contrat de mandat de facturation.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 044-214400301-20261104-D202611103-DE

1.3. Modification des statuts

Les statuts ont été modifiés à deux reprises au cours des six dernières années.

- **AGE du 24 mars 2022 :**

Considérant les délibérations prises par l'ensemble des actionnaires publics au sein de leurs instances respectives pour entériner l'entrée de Cap Atlantique au capital de la Stran, et vu la prise en compte par les administrateurs lors du Conseil d'administration réuni le 23 février 2022 de l'agrément donné tacitement par la SPL Stran à l'entrée de ce nouvel actionnaire, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21 mars 2022 a décidé de modifier les statuts de la SPL Stran de la manière suivante :

1. Actualisation de la page 2 des statuts :
 - en supprimant le Conseil Général
 - en ajoutant Cap Atlantique
2. Mettre à jour la date du « titre septième » page 22
3. Mettre à jour la page « signatures » page 23 en conformité avec la page 2
4. Ajouter le tableau « Répartition du capital de la SPL Stran » en page 24.

- **AGE du 29 juin 2023 :**

En raison du retrait du Conseil Départemental (ex-Conseil Général) de l'actionnariat de la SPL Stran, l'Assemblée Générale Extraordinaire est réunie sur convocation du Conseil d'Administration réuni le 20 avril afin de modifier l'article 2 des statuts de la SPL pour supprimer cette mention.

Extrait Article 2 – Objet
…..Aussi, la Société a pour objet de réaliser, pour le compte de ses actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales ou des groupements de collectivités territoriales qui en sont membres :

- L'entreprise générale de transport terrestre et maritime en particulier l'exploitation du service public des transports publics de voyageurs sous l'autorité de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (C.A.RE.N.E).
- Les transports scolaires ou périscolaires faits à la demande des communes de l'agglomération nazairienne actionnaires.

1.4. Evolution de l'actionnariat

Aucune modification de l'actionnariat n'a été enregistrée en 2025. Les modifications survenues au cours des six dernières années sont rappelées ci-dessous :

- **16 mai 2019 :**

Le 31 mai 2018, le conseil d'administration de la Stran a pris acte de l'intention du Département de céder les 2 618 actions qu'il détient dans le capital de la SPL en raison de l'impact de la Loi NOTRe qui instaure le transfert de la compétence « transport scolaire » du Département à la Région (hors transport des personnes en situation de handicap) :

Nbre d'actions	Part du K en €	Part en %
2 618	41 888	5 %

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 044-214400301-20261104-D202611103-DE

Lors d'un conseil d'administration réuni le 16 mai 20219, les administrateurs ont pris acte du rachat total des 2 618 actions propriété du Département par la CARENE suivant les modalités suivantes :

- Rachat pour une valeur totale de 41 888 €.

- **23 février 2022** : Entrée au capital de Cap Atlantique dans le capital de la SPL Stran

En application des statuts de la SPL Stran, afin de déployer la prestation Vélycéo à l'ouest du territoire, la Carene a cédé à Cap Atlantique 524 actions de 16€ (délibération du 28 septembre 2021). Au préalable, Cap Atlantique avait approuvé le principe d'une entrée au capital de la Stran par délibération en date du 6 juillet 2021 et confirmé l'acquisition de 524 actions le 10 novembre 2021. Franck Louvrier, Maire de La Baule, a été désigné pour représenter Cap Atlantique au sein du Conseil d'Administration et aux assemblées générales via l'assemblée spéciale des petits actionnaires de la Stran.

Etat de l'actionnariat au 31 mai 2018 avant le départ du Conseil Général

Actionnaires	Nombre d'actions	Répartition du capital social (en euros)	Répartition du capital social (en %)	Administrateurs (nombre)
C.A.RE.N.E	39 742	635 872	75,86 %	9
Ville de Saint-Nazaire	7 664	122 624	14,63 %	2
Conseil Général	2 618	41 888	4,99 %	1
Commune de Besné	262	4 192	0,50 %	1 siège via l'assemblée spéciale
Commune de La Chapelle des Marais	262	4 192	0,50 %	
Commune de Donges	262	4 192	0,50 %	
Commune de Montoir-de-Bretagne	262	4 192	0,50 %	
Commune de Pornichet	262	4 192	0,50 %	
Commune de Saint-André-des-Eaux	262	4 192	0,50 %	
Commune de Saint-Joachim	262	4 192	0,50 %	
Commune de Saint-Malo-de-Guersac	262	4 192	0,50 %	
Commune de Trignac	262	4 192	0,50 %	
TOTAL	**52 382**	**838 112**	**100 %**	**13**

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 044-214400301-20261104-D202611103-DE

Etat de l'actionnariat au 16 mai 2019 après cession des actions du CG à la Carene

Actionnaires	Nombre d'actions	Répartition du capital social (en euros)	Répartition du capital social (en %)	Administrateurs (nombre)
C.A.RE.N.E	42 360	677 760	80,86 %	10
Ville de Saint-Nazaire	7 664	122 624	14,64 %	2
Commune de Besné	262	4 192	0,50 %	1 siège via l'assemblée spéciale
Commune de La Chapelle des Marais	262	4 192	0,50 %	
Commune de Donges	262	4 192	0,50 %	
Commune de Montoir-de-Bretagne	262	4 192	0,50 %	
Commune de Pornichet	262	4 192	0,50 %	
Commune de Saint-André-des-Eaux	262	4 192	0,50 %	
Commune de Saint-Joachim	262	4 192	0,50 %	
Commune de Saint-Malo-de-Guersac	262	4 192	0,50 %	
Commune de Trignac	262	4 192	0,50 %	
TOTAL	**52 382**	**838 112**	**100 %**	**13**

Etat de l'actionnariat au 23 février 2022 après entrée au capital de Cap Atlantique

Actionnaires	Nombre d'actions	Répartition du capital social (en euros)	Répartition du capital social (en %)	Administrateurs (nombre)
C.A.RE.N.E	41 836	669 376	80 %	10
Ville de Saint-Nazaire	7 664	122 624	14,50 %	2
Cap Atlantique	524	8 384	1,00 %	1 siège via l'assemblée spéciale
Commune de Besné	262	4 192	0,50 %	
Commune de La Chapelle des Marais	262	4 192	0,50 %	
Commune de Donges	262	4 192	0,50 %	
Commune de Montoir-de-Bretagne	262	4 192	0,50 %	
Commune de Pornichet	262	4 192	0,50 %	
Commune de Saint-André-des-Eaux	262	4 192	0,50 %	
Commune de Saint-Joachim	262	4 192	0,50 %	
Commune de Saint-Malo-de-Guersac	262	4 192	0,50 %	
Commune de Trignac	262	4 192	0,50 %	
TOTAL	**52 382**	**838 112**	**100 %**	**13**

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 044-214400301-20261104-D202611103-DE

1.5. Etat de l'ensemble des participations de la SPL au capital d'autres sociétés

La SPL Stran ne détient aucune participation dans le capital d'autres sociétés.

2. RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SPL ET CONTROLES

2.1. Risques et incertitudes d'ordre financier, juridique, technique ou conjoncturel

Ce point a pour objet de faire connaître aux élus de la collectivités les risques pouvant affecter l'activité de la SPL et par voie de conséquences avoir un impact sur les relations de la SPL avec la collectivité.

En ce qui concerne l'exercice 2025, aucun risque financier n'a été identifié. La SPL a par ailleurs réalisé les missions de service public confiées par la Carene conformément au contrat d'Obligation de Service Public en vigueur.

2.2. Etat des procédures de prévention et de détections des faits d'atteinte la probité mises en œuvre par la SPL

Cet item vise à renforcer le respect des obligations prévues par la Loi N°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (Loi Sapin II°).
La SPL Stran n'est pas concernée par cet article qui stipule que :
« Les présidents, les directeurs généraux et les gérants d'une société employant au moins cinq cents salariés, ou appartenant à un groupe de sociétés dont la société mère a son siège social en France et dont l'effectif comprend au moins cinq cents salariés, et dont le chiffre d'affaires ou le chiffre d'affaires consolidé est supérieur à 100 millions d'euros sont tenus de prendre les mesures destinées à prévenir et à détecter la commission, en France ou à l'étranger, de faits de corruption ou de trafic d'influence selon les modalités prévues au II. ».

2.3. Information sur les contrôles éventuels dont la SPL a fait l'objet

La Stran a fait l'objet d'un seul contrôle des autorités de l'Etat au cours des 5 dernières années de la part de la Direction de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes en 2022.

Ce contrôle a été signifié officiellement à la Stran le 9 mai 2022 en ces termes :
« La DGCCRF (aujourd'hui DREETS), dans le cadre d'une enquête nationale, est chargée de vérifier les délais de paiement inter-entreprises tels qu'ils ont été définis tels qu'ils ont été définis par la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 et la loi relative à la consommation du 17 mars 2014 (pour les sociétés du secteur privé) et par les articles L. 2192-10 et 11 du code de la commande publique (pour les entreprises publiques) ».

Lors d'un entretien de l'inspecteur en charge de ce dossier avec la responsable administrative et financière de la Stran le 14 septembre 2022, celle-ci a détaillé les procédures en vigueur à la Stran en ce qui concerne les délais de paiement. Un procès-verbal de déclaration et de prise de copie de documents a été établi par le

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 044-214400301-20261104-D202611103-DE

représentant de la DGCCRF.

L'administration a pris acte de nos procédures consignées dans ce procès-verbal sans formuler de remarques particulières.

En 2025, les autorités de l'Etat, quelles qu'elles soient, n'ont procédé à aucun contrôle des fonctionnements de la SPL.

2.4. Modalités d'exercice du contrôle analogue

En matière d'exercice du contrôle analogue, la Stran et la Carene n'ont pas formalisé par le biais d'un document spécifique telle que charte signée par les parties, les règles permettant aux actionnaires publics d'exercer conjointement un contrôle sur la SPL.

Les modalités d'exercice du contrôle analogue s'appuient sur différents supports existants (Statuts et contrat OSP) mais également à travers le fonctionnement des organes de gouvernance de la SPL, à savoir le Conseil d'Administration et l'Assemblée Spéciale ainsi que les assemblées générales.

- Les statuts :

Les statuts organisent les rôles respectifs des organes de gouvernance. Ils définissent précisément les contrôles dévolus au conseil d'administration et autres organes de gouvernance de la SPL.

- Le conseil d'administration :

Composé exclusivement des élus représentant la Carene, c'est au travers du conseil d'administration qui a pour vocation de contrôler et orienter la SPL, de prendre des décisions de sa compétence que s'exerce ce contrôle analogue.

- Le contrat OSP :

En application des termes du chapitre VII intitulé « Droit de contrôle de l'autorité organisatrice » du contrat OSP signé entre la Carene et la SPL Stran, les contrôles exercés par la collectivité sont précisés dans les articles cités ci-dessous :

- Article 47 : contrôle des documents
- Article 48 : contrôle des services
- Article 49 : contrôle de l'entretien des biens
- Article 50 : contrôle financier et fiscal
- Article 51 : fourniture d'un rapport annuel d'activité
- Article 52 : fourniture d'un tableau de bord mensuel d'activité

La SPL produit l'ensemble des rapports prévus et répond à toute demande de contrôle de la Carene.

- Les textes légaux :

Les dispositions légales relatives aux modalités du contrôle analogue s'imposent par ailleurs à la collectivité actionnaire et à la SPL.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 044-214400301-20261104-D202611103-DE

3. GOUVERNANCE ET REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

3.1. Bilan de gouvernance des élus

3.1.1. Conseils d'administration

Nombre de réunions en 2025 : 3

Conseil d'administration du 30 janvier 2025 – ordre du jour :

1. Validation avenant numéro 3 au contrat OSP ;
2. Conventions visées à l'article L 225-38 du nouveau Code de Commerce ;
3. Présentation du budget prévisionnel 2025 ;
4. Présentation du plan de communication 2025 ;
5. Hélyce+ : Actualités du projet ;
6. Questions diverses.

Nombre de représentants de la Carene : 9

Conseil d'administration du 28 avril 2025 – ordre du jour :

1. Rapport d'activité et gestion 2024 :
 A/ Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :
 - Décisions à prendre pour la préparation de l'assemblée générale ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes dudit exercice.
 - Fixation de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ;
 - Préparation du rapport de gestion et du projet de résolutions à présenter à cette assemblée ;

 B/ Examen de la qualité du service public conformément à la Loi N°95.127 du 8/02/95 :
 - Commentaires et explications.
2. Rapport d'analyse des comptes prévisionnels et rétrospectifs.
3. Hélyce+ : Actualités du projet ;
4. Questions diverses.

Nombre de représentants de la Carene : 10

Conseil d'administration du 14 octobre 2025 – ordre du jour :

1. Présentation du rapport lié à la prévention des difficultés des entreprises conformément au code du commerce (articles L 232-3 et L 232-4) :

A. Documents rétrospectifs :
- La situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible du 1er semestre 2025 ;
- Le tableau de financement ;

B. Documents prospectifs :
- Le compte de résultat prévisionnel ;
- Le plan de financement prévisionnel.

2. Hélyce+ : Actualités du projet
3. Questions diverses.

Nombre de représentants de la Carene : 10

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 044-214400301-20261104-D202611103-DE

3.1.2. Assemblée spéciale :

Nombre de réunions en 2025 : 3

Assemblée spéciale du 30 janvier 2025 - Ordre du jour :

1. Présentation et échanges sur les sujets inscrits à l'ordre du jour du Conseil d'administration fixé le 30 janvier à 18h00 (*copie en pièce-jointe*).
2. Points divers.

Assemblée spéciale du 28 avril 2025 – ordre du jour :

1. Présentation et échanges sur les sujets inscrits à l'ordre du jour du Conseil d'administration fixé le 28 avril à 18h00 (*copie en pièce-jointe*).
2. Points divers.

Assemblée spéciale du 14 octobre 2025 – ordre du jour :

1. Présentation du rapport lié à la prévention des difficultés des entreprises conformément au code du commerce (articles L 232-3 et L 232-4) :
 A. Documents rétrospectifs :
 - La situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible du 1er semestre 2025 ;
 - Le tableau de financement ;
 B. Documents prospectifs :
 - Le compte de résultat prévisionnel ;
 - Le plan de financement prévisionnel.
2. Hélyce+ : Actualités du projet
3. Questions diverses.

3.1.3. Assemblée Générale

Nombre de réunions en 2025 : 1

Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2025 – ordre du jour :

1. Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration ;
2. Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice ;
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus aux administrateurs ;
4. Affectation du résultat de l'exercice ;
5. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce et approbation desdites conventions.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 044-214400301-20261104-D202611103-DE

3.2. Elément de rémunération

Jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 12 octobre 2020 a fixé le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration de la SPL Stran à la somme de 8 580 €.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 12 octobre 2020, les jetons de présence ont été répartis de la manière suivante :

- 6 180 € pour le Président (versement par mensualités de 515 €) ;
- 200 € pour chaque administrateur (versement unique en décembre).

4. FINANCES

4.1. Situation financière de la société – bilan – compte de résultat

- Bilan Actif -

	Brut	Amortissement	Net 2025	Net 2024/AN
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	810 940,16	612 952,07	197 988,09	236 536,37
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	233 565,59		233 565,59	33 219,09
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	3 076 346,53	1 871 948,70	1 204 397,83	1 344 525,02
Installations techniques, mat. et outillage industriels	695 804,90	477 371,57	218 433,33	236 558,05
Autres immobilisations corporelles	1 723 200,42	1 424 623,08	298 577,34	313 138,22
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	660,00		660,00	350,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	6 540 517,60	4 386 895,42	2 153 622,18	2 164 326,75
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	304 273,78		304 273,78	300 632,87
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	277 073,69		277 073,69	
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés	1 154 144,59		1 154 144,59	1 757 020,44
Autres créances	315 834,09		315 834,09	802 896,00
Charges constatées d'avance	79 429,10		79 429,10	94 255,62
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	4 198 047,82		4 198 047,82	2 797 330,27
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	6 328 803,07		6 328 803,07	5 752 135,20
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation – Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF	12 869 320,67	4 386 895,42	8 482 425,25	7 916 461,95

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 044-214400301-20261104-D202611103-DE

- Bilan Passif -

			2025	2024
Capital social	Dont versé :	838 112,00	838 112,00	838 112,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport			3 066,66	3 066,66
Écarts de réévaluation				
Écarts d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale			73 379,64	73 379,64
Réserves statuaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves			524 339,13	524 339,13
Report à nouveau			(724 125,23)	(483 719,18)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			135 582,64	(240 406,05)
Subventions d'investissements			169 410,27	217 172,02
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)			1 019 765,11	931 944,22
Fonds non remboursable				
Avances conditionnées				
Droits du concédant				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques			319 200,00	
Provisions pour charges			68 127,08	66 183,41
TOTAL DES PROVISIONS (II)			387 327,08	66 183,41
Dettes financières				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			22 107,53	66 322,58
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Instruments financiers à terme				
Dettes d'exploitation				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			1 367 937,68	1 849 196,86
Dettes fiscales et sociales			3 604 238,91	2 990 724,44
Dettes diverses				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			14 377,74	2 828,24
Produits constatés d'avance			2 066 671,20	2 009 262,20
TOTAL DES DETTES (1) (III)			7 075 333,06	6 918 334,32
Ecarts de conversion et différences d'évaluation – Passif (IV)				
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + II + IV)			8 482 425,25	7 916 461,95

(1) dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) dont emprunts participatifs

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 044-214400301-20261104-D202611103-DE

Compte de résultat (Partie 1)

	Net 2025	Net 2024/AN
Produits d'exploitation		
Vente de marchandises		
Production vendue	27 711 115,33	24 736 002,01
Montant net du chiffre d'affaires	27 711 115,33	24 736 002,01
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions	60 248,16	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		892 826,59
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	16 231,65	283,46
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	27 787 595,14	25 629 112,06
Charges d'exploitation		
Achat de marchandises		
Variation de stocks (achat de marchandises)		
Achat de matières premières et autres approvisionnements	713 712,82	810 902,94
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	(3 640,91)	(28 483,52)
Autres achats et charges externes (1)	9 188 360,94	9 331 228,23
Impôts, taxes et versements assimilés	437 789,68	369 844,06
Charges de personnel		
Salaires	11 831 045,90	10 561 545,16
Cotisations sociales	4 781 630,05	4 403 425,04
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	356 216,45	364 059,11
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Dotations aux provisions	319 200,00	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges	24 626,54	109 631,55
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	27 648 941,47	25 922 152,57
RESULTAT D'EXPLOITATION	138 653,67	(293 040,51)

Compte de résultat (Partie 2)

	Net 2025	Net 2024/AN
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (2)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		
Autres intérêts et produits assimilés (2)		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (3)	3 071,03	3 440,79
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	3 071,03	3 440,79
RESULTAT FINANCIER (V – VI)	(3 071,03)	(3 440,79)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + II – IV + V – IV)	135 582,64	(296 481,30)
Produits exceptionnels (VII)		56 825,24
Charges exceptionnelles (VIII)		749,99
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		56 075,25
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + II + V + VII)	27 787 595,14	25 685 937,30
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	27 652 012,50	25 926 343,35
BENEFICE ou PERTE	135 582,64	(240 406,05)

Toutes ces données chiffrées sont disponibles dans le rapport d'activité-gestion 2025 de la société, présenté annuellement par le conseil d'administration devant l'assemblée générale.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 044-214400301-20261104-D202611103-DE

4.2. Répartition du chiffre d'affaires par activité

Le chiffre d'affaires de la Stran s'élève à 27 711 K€ en 2025, soit une progression de 2 975 k€ par rapport à 2024. Il est représenté à 92 % par le contrat Transport exploité pour le compte de l'actionnaire majoritaire, la Carene.

k€			2025		
	Total 2024	Total 2025	Transport	Vélos	Stationnement
Chiffre d'affaires	24 736 k€	27 711 k€	25 645 k€	1 429 k€	637 k€
